



12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt : **93403055.2**

51 Int. Cl.⁵ : **G09F 11/15**

22 Date de dépôt : **16.12.93**

30 Priorité : **18.12.92 FR 9215296**

72 Inventeur : **Merceron, Jean-Claude**
c/o Avenir Havas Media,
114 rue Galliéni
F-92100 Boulogne Billancourt (FR)

43 Date de publication de la demande :
22.06.94 Bulletin 94/25

84 Etats contractants désignés :
BE ES GB IE IT PT

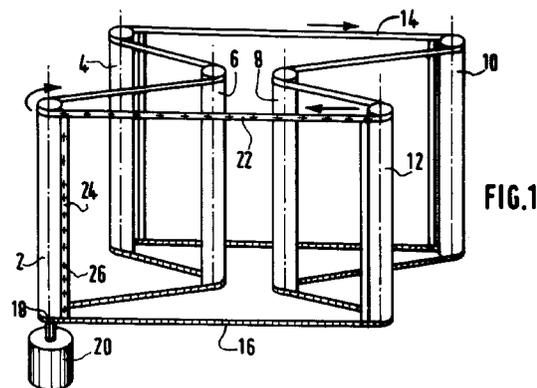
74 Mandataire : **Derambure, Christian**
Cabinet Bouju Derambure (Bugnion) S.A.
55, rue Boissonade
F-75014 Paris (FR)

71 Demandeur : **AVENIR HAVAS MEDIA**
114 Rue Galliéni
F-92100 Boulogne Billancourt (FR)

54 **Dispositif de présentation successive d'affiches.**

57 L'invention concerne un dispositif de présentation successive d'affiches dont les côtés sont de longueur déterminée comprenant, dans un caisson (32) comportant au moins un panneau de visualisation plan, une pluralité d'arbres verticaux (2, 4, 6, 8, 10, 12) parallèles maintenant en tension à leurs extrémités respectivement une bande sans fin haute (14) et une bande sans fin basse (16), et une pluralité de barres transversales (24) fixées par leurs extrémités aux dites bandes sans fin et séparées les unes des autres d'une distance sensiblement égale à la longueur d'un côté.

Chaque affiche est uniquement fixée à la bande sans fin haute (14) et à une barres transversale (24) faisant office de hampe.



La présente invention concerne un dispositif de présentation successif d'affiches et, plus particulièrement, un dispositif dans lequel les affiches se présentent successivement devant un panneau de visualisation par translation latérale.

On connaît de nombreux dispositifs pour la présentation successive d'affiches, notamment publicitaires, destinés à la réclame. Ces dispositifs présentent tous un inconvénient majeur en ce qu'il est toujours difficile d'accrocher l'affiche au dispositif moteur. Le but de la présente invention est de pallier ce problème.

On connaît du document FR-A-2 638 557 un dispositif comprenant deux arbres parallèles maintenant en tension un tapis sans fin ménageant des compartiments dans lesquels sont disposées les affiches.

Le dispositif décrit dans le document FR-B-699 488 présente une pluralité d'arbres parallèles maintenant en tension une bande sans fin à chacune de leurs extrémités, une pluralité de barres transversales étant fixées à leurs extrémités aux bandes sans fin, de manière à fixer les affiches par leurs quatre côtés.

Pour résoudre le problème précité de la fixation des affiches, l'invention prévoit une pluralité d'arbres verticaux parallèles maintenant en tension par leurs extrémités, respectivement une bande sans fin haute et une bande sans fin basse, et une pluralité de barres transversales fixées à leurs extrémités aux bandes sans fin et séparées les unes des autres par une distance sensiblement égale à la longueur d'un côté. Selon l'invention, chaque affiche est uniquement fixée à la bande sans fin haute et à la barre transversale faisant office de hampe. Il en résulte donc que l'affiche est tenue par le haut comme un rideau et sur un côté dans le sens du défilement comme un drapeau.

De préférence, le moyen de fixation des affiches est choisi parmi des moyens de clipsage, de pinçage, de collage ou des combinaisons de ceux-ci. Un moyen de collage peut être favorablement constitué par une bande autocollante souple double face, tandis qu'un moyen de pinçage peut être constitué par une pluralité de pinces élastiques dont une partie est rigidement fixée à la bande sans fin haute et/ou à la bande transversale.

De manière à assurer la mobilité des affiches, la bande sans fin basse est de préférence crantée, un moteur entraînant en rotation au moins un des arbres verticaux dont la partie basse présente une pluralité de dents pour entraîner ladite bande crantée.

D'autres avantages, caractéristiques et possibilités de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description qui suit d'un mode préféré de réalisation donné à titre non limitatif et à laquelle est jointe une planche de dessin sur laquelle :

- la figure 1 représente schématiquement le dispositif selon l'invention ;

- la figure 2 représente un moyen de fixation préféré d'une affiche, et
- la figure 3 représente schématiquement et partiellement le dispositif de présentation de l'invention partiellement ouvert.

En référence maintenant aux dessins, et notamment à la figure 1, le dispositif de présentation de ce type d'affiches dont les côtés sont de longueur déterminée, comprend une pluralité d'arbres verticaux 2, 4, 6, 8, 10 et 12, dont les extrémités hautes et basses maintiennent en tension respectivement une bande sans fin haute 14 et une bande sans fin basse 16.

Selon un mode de réalisation, la bande sans fin basse 16 est de type crantée et engrène les dents 18 de l'arbre vertical 2, lequel est entraîné en rotation par un moteur 20. Bien évidemment, le mouvement de rotation de l'arbre 2 peut être soit continu, soit alternatif de telle manière que l'affiche soit arrêtée pendant un temps déterminé face à un panneau de visualisation.

La bande sans fin haute 14 est pourvue d'un moyen de fixation des affiches 22.

Une pluralité de barres transversales 24 relie les deux bandes sans fin. Ainsi, chaque barre transversale 24 a ses extrémités respectivement fixées à la bande sans fin haute 14 et la bande sans fin basse 16. Chaque barre transversale 24 comporte un moyen de fixation 26.

Les barres transversales successives 24 sont séparées les unes des autres d'une distance sensiblement égale à la longueur d'un côté de l'affiche.

Tout moyen de fixation 22, 26 des affiches sur la bande sans fin haute 14 et sur la barre transversale 24 est approprié. Des moyens de clipsage, de pinçage, de collage ou des combinaisons de ceux-ci sont préférés. Lorsqu'on choisit un moyen de collage, il est avantageusement constitué par une bande autocollante souple double face.

A ce propos, on a représenté figure 2, schématiquement une affiche 30 dont les deux bords du recto comportent chacun une bande autocollante souple 22, 26, ces bandes étant disposées de manière à pouvoir être appliquées directement sur la bande sans fin haute 14 et sur la barre transversale 24 sans autre moyen de collage.

Toutefois, on peut préférer un moyen de pinçage qui serait constitué alors par une pluralité de pinces élastiques dont une partie est rigidement fixée à la bande sans fin haute 14 et/ou à la barre transversale 24. Dans ce cas, aucun moyen de collage supplémentaire n'est nécessaire. Bien évidemment, on peut également combiner l'utilisation de bandes autocollantes souples double face et de pinces élastiques.

Comme représenté schématiquement figure 3, le dispositif de présentation comprend un caisson 32 que l'on a représenté ouvert pour plus de clarté, mais fermé normalement par un couvercle 34. Ce caisson comprend une partie opaque cachant le mécanisme

enfermé, et une plaque plane transparente 36 permettant de visualiser l'affiche se présentant derrière cette plaque.

Selon un mode préféré de réalisation, une plaque intérieure 38 est disposée parallèlement à la plaque plane transparente 36, un espace étant ménagé entre les deux plaques 36, 38 de manière à permettre le passage des barres transversales 24 et des affiches. Comme on le comprendra aisément, la planéité de l'affiche est fonction de la distance entre ces deux plaques qui devra être la plus petite possible. De préférence, la plaque intérieure 38 est une plaque opaque susceptible de diffuser la lumière.

Une source de lumière est avantageusement disposée derrière la plaque intérieure opaque 38. Figure 3, on aperçoit sous la référence 40 l'extrémité d'une telle source lumineuse qui peut être constituée par un tube fluorescent de longueur appropriée.

Comme l'homme du métier le comprendra aisément, le dispositif, qui vient d'être décrit et représenté, est prévu pour présenter deux panneaux de visualisation sensiblement parallèles dont l'un seulement 36 est visible sur la figure. De manière à pouvoir stocker dans le dispositif un ensemble de quatre affiches différentes, les arbres verticaux sont favorablement choisis au nombre de six dont quatre 2, 4, 10, 12 (figure 1) sont situés aux quatre angles du dispositif et deux 6, 8 sont situés dans un plan parallèle au panneau de visualisation et médian par rapport aux quatre autres. Cette disposition est tout à fait favorable, notamment du fait que les arbres 6 et 8 viennent en appui sur l'affiche et présentent des extrémités conformées pour confirmer la fixation de chaque affiche après chaque passage devant un panneau de visualisation. Ces deux arbres verticaux 6 et 8 jouent ainsi un rôle en quelque sorte de fer à repasser destiné à assurer la planéité de l'affiche, et en même temps font appui sur les moyens de fixation que ce soit une fixation par bandes autocollantes double face ou par pinces.

Dans un mode préféré de réalisation, le caisson 32 est monté coulissant verticalement de manière à rendre l'ensemble du mécanisme accessible tant pour le changement des affiches que pour la maintenance du dispositif.

Bien que seul un mode de réalisation préféré de l'invention ait été décrit, il est évident que toute modification apportée par l'homme du métier dans le même esprit ne sortirait pas du cadre de la présente invention. Par exemple, on pourra prévoir que les deux arbres médians 6 et 8 soient entraînés ensemble par un même moteur, pour répartir les efforts de traction sur la bande sans fin basse 16. En outre, il pourra être prévu un dispositif connu du type roulette rappelé par un ressort pour maintenir constante la tension des bandes sans fin. Toutefois pour assurer le synchronisme des deux bandes, il n'est pas souhaitable que les bandes sans fin soient de type élasti-

que, bien que cela puisse être envisagé. Par ailleurs, si le mode de réalisation décrit et représenté comporte un caisson susceptible de coulisser verticalement, on peut tout aussi bien prévoir un caisson non coulissant dont seul le couvercle 34 puisse être ôté, la plaque extérieure transparente 36 du panneau de visualisation étant montée par exemple à rotation à la manière d'une porte de manière à donner accès au dispositif, ou bien une face latérale complète du caisson comprenant le panneau de visualisation pouvant s'ouvrir également à la manière d'une porte.

Revendications

1. Dispositif de présentation successive d'affiches dont les côtés sont de longueur déterminée comprenant, dans un caisson (32) comportant au moins un panneau de visualisation plan, une pluralité d'arbres verticaux (2, 4, 6, 8, 10, 12) parallèles maintenant en tension à leurs extrémités respectivement une bande sans fin haute (14) et une bande sans fin basse (16), et une pluralité de barres transversales (24) fixées par leurs extrémités aux dites bandes sans fin et séparées les unes des autres d'une distance sensiblement égale à la longueur d'un côté, caractérisé en ce que chaque affiche est uniquement fixée à la bande sans fin haute (14) et à une barre transversale (24) faisant office de hampe.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen de fixation (22, 26) des dites affiches à la dite bande sans fin haute (14) et à la dite barre transversale (24) est choisi parmi des moyens de clipage, de pinçage, de collage, ou des combinaisons de ceux-ci.
3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que le dit moyen de collage est constitué par une bande autocollante souple double face.
4. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que le dit moyen de pinçage est constitué par une pluralité de pinces élastiques dont une partie est rigidement fixée à la dite bande sans fin haute (14) et/ou à la dite barre transversale (24).
5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la dite bande sans fin basse (16) est crantée.
6. Dispositif selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'un moteur (20) entraîne en rotation au moins un (2) des dits arbres verticaux dont la partie basse présente une pluralité de dents (18) pour engrener la dite bande crantée (16).

7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le panneau de visualisation est constitué par une plaque plane transparente (36). 5
8. Dispositif selon la revendication 7, caractérisé en ce qu'une plaque intérieure (38) est disposée parallèlement à la dite plaque plane transparente (36), un espace étant ménagé entre les deux plaques de manière à permettre le passage (24) des dites barres transversales (24) et des dites affiches. 10
9. Dispositif selon la revendication 8, caractérisé en ce que la plaque intérieure (28) est une plaque opaque susceptible de diffuser la lumière. 15
10. Dispositif selon la revendication 9, caractérisé en ce qu'au moins une source lumineuse (40) est disposée derrière la dite plaque intérieure (38). 20
11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il présente deux panneaux de visualisation sensiblement parallèles. 25
12. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les arbres verticaux sont au nombre de six dont quatre (2, 4, 10, 12) sont situés aux quatre angles du dispositif et deux (6, 8) dans un plan parallèle au dit panneau de visualisation et médian, de manière à déterminer un dispositif comportant quatre affiches. 30
13. Dispositif selon la revendication 12, caractérisé en ce que les dits deux arbres verticaux (6, 8) situés dans un plan parallèle médian sont conformés pour confirmer la fixation de chaque affiche après chaque passage devant un panneau de visualisation. 35
14. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le dit caisson (32) est susceptible de coulisser verticalement pour rendre l'ensemble du mécanisme accessible. 40

50

55

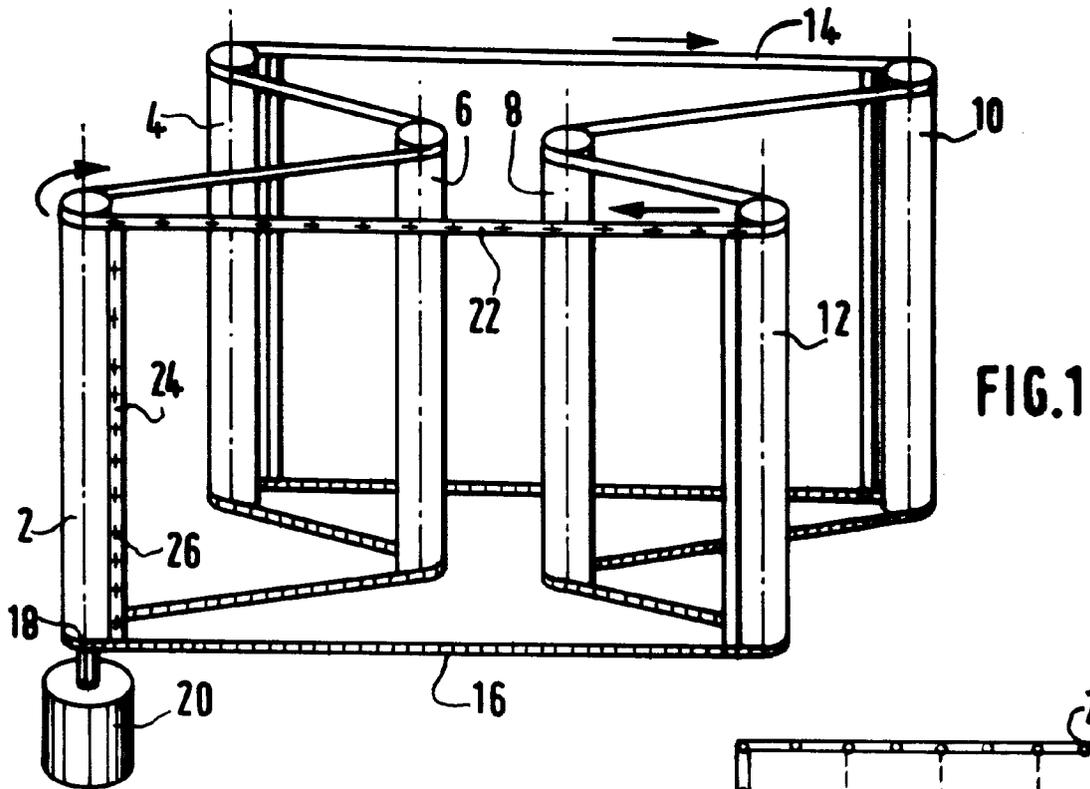


FIG. 1

FIG. 2

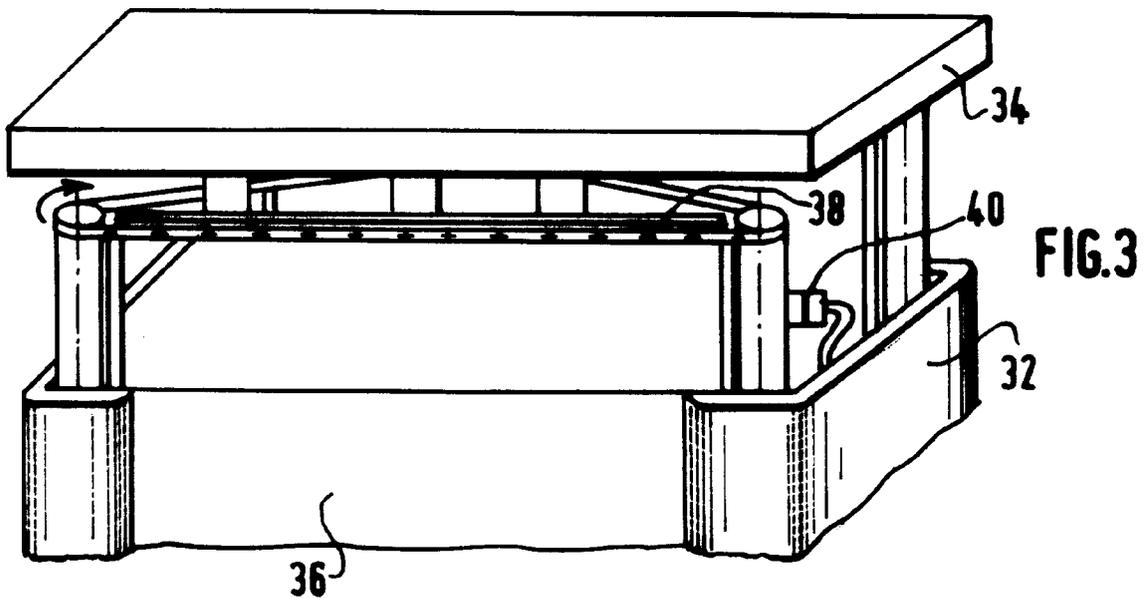
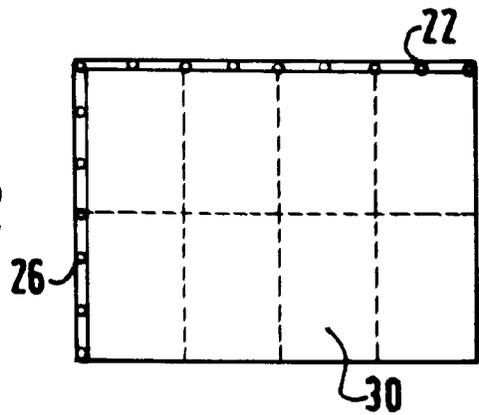


FIG. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 93 40 3055

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
A	US-A-1 749 784 (D. SLOTSKY) * revendications; figures * ---	1-14	G09F11/15
A	FR-A-2 610 439 (PUISSANCE 13 SARL) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
			G09F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		25 Février 1994	Gallo, G
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM LSQJ 03.82 (P04C02)